

Motion du Laboratoire Charles Fabry sur la LPPR

L'assemblée générale des membres du laboratoire Charles Fabry, réunie le jeudi 6 février 2020, s'alarme de certains éléments évoqués dans les rapports préalables au futur projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), en particulier :

- La mise en place de contrats de travail dérogatoires aux statuts des corps existants (tenure tracks, CDI de projet, etc.) ;
- L'individualisation des rémunérations, qui nuit au travail d'équipe ;
- Le renforcement de la logique d'appel à projets comme mode unique de financement de la recherche ;
- La suppression de la référence aux 192hTD et la modulation de service obligatoire en fonction des besoins de l'Université ;
- Le resserrement des liens entre recherche publique et industrie quand il remet en cause la liberté académique.

Attachés à une conception collective, collaborative et indépendante de la recherche publique, nous soutenons la motion de la CPCN et la mobilisation en cours. Nous demandons en particulier une augmentation du budget consacré à la recherche publique pour atteindre 1 % du PIB à courte échéance, du soutien de base aux laboratoires et de l'emploi statutaire.

La présente motion a été votée avec 25 votes pour, 0 vote contre et 4 abstentions.